Les Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG

PROJET PEDAGOGIQUE

IFCS STRASBOURG
2021 /2022

PREAMBULE 1

INFORMATION CRISE SANITAIRE 2

PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE 3

L'EQUIPE DE L'IFCS DE STRASBOURG 6

FINALITE DE LA FORMATION 7

PRINCIPES DE LA FORMATION 8

METHODES ET MOYENS DE LA FORMATION 12

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ETUDIANTS 14

LE STAGE : LIEU DE PROFESSIONNALISATION 15

EVALUATION 16

EVALUATION PROJET PEDAGOGIQUE 19

LES INSTANCES INTERNES 20

REGLES D'ORGANISATION INTERNE 21

ANNEXES 24

Rédaction : équipe pédagogique IFCS

Mise à jour : août 2021

Préambule

Le projet pédagogique de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) est destiné à donner du sens au programme des études de cadre de santé, tel que défini par le texte de l'arrêté du 18 août 1995. Toute l'équipe s'est engagée pour mettre en place un projet de formation visant à répondre aux besoins des étudiants, des différents intervenants et autres partenaires. Il traduit l'engagement de l'IFCS, ses priorités, ses principes, dans une perspective de construction et de développement de compétences du cadre de santé

Rédigé par l'équipe pédagogique, il est actualisé annuellement en prenant en compte les bilans opérés par les intervenants, les différents partenaires, ainsi que par les évaluations des étudiants de la promotion précédente. Ce bilan est également présenté au conseil technique de fin de formation qui se déroule au mois de juin.

De plus, il vise à assurer la cohérence et la continuité de la formation. Il s'inscrit dans une réelle démarche partenariale illustrée notamment à travers le partenariat universitaire avec l'IPAG[1] pour l'obtention du Master 2 *Management de la Performance Publique*. Ce projet pédagogique se veut intégratif en conjuguant les savoir-faire de l'université et ceux d'un institut à vocation professionnalisante. Il s'appuie sur une réelle complémentarité entre les enseignants universitaires et les membres de l'équipe pédagogique de l'IFCS, au profil très diversifié tant par leur expérience professionnelle que leurs cursus de formation.

C'est un document de référence pour les étudiants, l'ensemble de l'équipe pédagogique, l'IPAG, ainsi que pour les professionnels qui participent à la formation des cadres de santé à l'IFCS des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

La formation dispensée à l'IFCS de Strasbourg vise principalement à :

- ✓ Impliquer l'étudiant dans la réussite de son intégration professionnelle comme cadre de santé par la mise à disposition d'enseignements théoriques et méthodologiques, d'applications pratiques et de mises en situations professionnelles, de travaux personnels, de partage d'expériences, de moyens d'évaluation variés répondant à la réglementation en vigueur et dont les dispositifs sont présentés et explicités tout au long de la formation.
- ✓ Proposer à l'étudiant un accompagnement individualisé à l'IFCS et en stage pour lui permettre ainsi d'analyser son expérience professionnelle, de valoriser son potentiel et de développer et/ou construire des compétences de cadre de santé
- ✓ Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.

Le projet pédagogique est présenté par les formateurs permanents en début d'année et sert de référence tout au long de la formation.

Il est conçu comme un contrat d'engagement réciproque, entre les étudiants et l'équipe pédagogique, sur le déroulement et le fonctionnement de la formation en alternance.

Enfin, il est mis à disposition de chaque étudiant et de toute personne intervenant dans le processus de formation de l'IFCS sur la plateforme numérique de l'IFCS.

[1] Institut de Préparation à l'Administration Générale

Information crise sanitaire

Contexte

Dans le contexte de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, l'IFCS de Strasbourg s'engage à instaurer des conditions visant à limiter les risques de diffusion épidémique, réaliser une continuité pédagogique auprès des étudiants et à mettre en œuvre des dispositifs de formation adaptés à l'évolution de la situation sanitaire.

Les objectifs étant de :

- Prévenir les situations à risque sanitaire (constitution d'un foyer épidémique),

  Conformément aux préconisations de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Grand Est, l'IFCS diffuse les recommandations et informations qui comprennent notamment des actions en terme de distanciation, de mise en œuvre des mesures barrières, de tests de dépistage, de pass sanitaire. Une procédure synthétisant ces informations a été réalisée, expliquée et diffusée aux étudiants le jour de la rentrée et les mesures ont été mises en place au sein de l'IFCS (cf Annexe I),
- Identifier les situations individuelles nécessitant un accompagnement spécifique (dans le cas de mesure d'éviction notamment),
- Permettre aux étudiants de valider leurs différents modules en vue de l'obtention du diplôme de cadre de santé.

Ajustements pédagogiques envisagés

1) Enseignements :
   - Méthodes pédagogiques adaptées aux modalités d'enseignement (présentiel ou à distance),
   - Outils pédagogiques permettant l'enseignement à distance (visioconférence, envoi de documents et supports de cours sous formats numériques),
   - Suivi pédagogique à distance individuel et collectif.
2) Evaluations :

   En fonction des directives, l'ajustement des conditions d'évaluation pourra être proposé sous réserve de validation des instances de tutelles : ARS Grand Est, DREETS Grand Est

L'accompagnement pédagogique

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé dès le début de la formation. Dans le cadre de cet accompagnement pédagogique, le formateur portera une vigilance particulière aux situations individuelles nécessitant d'être prises en compte dans les réajustements pédagogiques envisagés.

Présentation de l'Institut de Formation des Cadres de Santé

Créé en 1961, l'IFCS est intégré aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg depuis 1977. L'institut a pour mission principale la formation initiale des cadres de santé exerçant la fonction de manager dans les secteurs sanitaire et médicosocial ou la fonction de cadre formateur en institut de formation, quelle que soit la filière d'origine. L'IFCS des HUS est l'un des 38 IFCS de France et des 3 de la région Grand Est. Par son dimensionnement, l'IFCS contribue à répondre aux besoins des établissements de santé sur le plan régional. Son partenariat avec l'IPAG permet aux étudiants de valider un master 2 (60 ECTS).

L'IFCS a principalement une vocation régionale et interrégionale et accueille également régulièrement des étudiants des départements et territoires d'Outre-Mer.

La formation professionnelle en alternance dispensée à l'IFCS prépare les étudiants à des fonctions de manageurs et de formateurs. Elle développe des compétences pour gérer la complexité des situations rencontrées dans les établissements de santé et dans les structures de formation. Elle favorise l'acquisition d'un langage commun à l'ensemble des cadres de santé.

L'IFCS a établi un partenariat avec l'Université de Strasbourg et tout particulièrement le département de formation continue de l'IPAG et du CERIS[2].

L'IFCS a une capacité d'accueil de formation de 45 cadres de santé issus des trois filières de formation paramédicale :

32 places :
filière infirmière et spécialisations :
IADE - IBODE- IDEP

5 places :
filière rééducation :
masseur kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, diététicien, orthophoniste…

8 places :
filière médicotechnique comme : préparateur en pharmacie - technicien de laboratoire médical - manipulateur en électro radiologie médicale

Cette diversité des métiers constitue une richesse dans l'apprentissage du métier de cadre.

[2] Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Intervention Sociale

Situation géographique

L'IFCS des HUS est situé sur le site des instituts de formation à la Robertsau, au 1 rue David Richard à Strasbourg. Le site accueille plusieurs formations initiales : un Institut de Formation en Soins Infirmiers, un Institut de Formation des Puéricultrices, un Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture, un Institut de Formation des Aides-Soignants. L'IFCS est accessible en transport en commun (tramway, bus).

La scolarité en formation initiale se déroule entièrement dans les locaux de l'IFCS. Les locaux pédagogiques, les bureaux, la salle informatique et le centre de documentation se situent dans le bâtiment et sur le site.

Statut et tutelles

L'IFCS est sous la responsabilité administrative et budgétaire de Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. L'institut, ainsi que la formation des cadres de santé, sont régis par des textes réglementaires, notamment l'arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé et l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation (cf. annexe II)

Les tutelles externes de l'IFCS sont l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS GE), pour le contrôle pédagogique, ainsi que la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

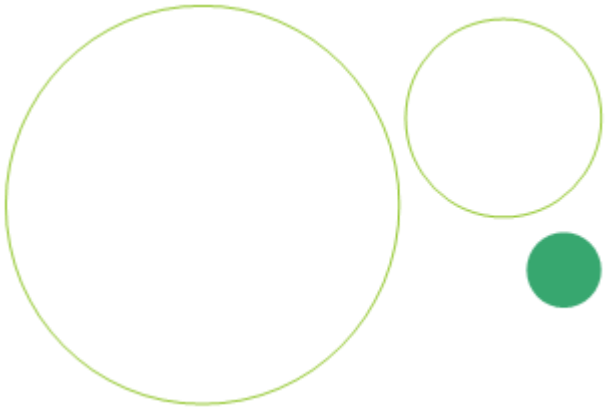

Le partenariat universitaire UNISTRA

L'IPAG : Institut de Préparation à l'Administration Générale

L'IFCS des HUS est en partenariat avec l'IPAG depuis 2016. Il permet aux étudiants cadre de santé de suivre les enseignements du Master 2 *Management de la Performance Publique*. Ces enseignements sont obligatoires pour l'ensemble des étudiants IFCS, l'accès à ce Master 2 nécessite la constitution d'un dossier VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) préalable à la rentrée.

Lien Master 2 IPAG

Dans le cadre de ce partenariat, le projet de formation des cadres de santé se veut intégratif. Il conjugue les savoir-faire de l'université et ceux d'un institut à vocation professionnalisante. Il s'ensuit une réelle complémentarité entre les enseignants universitaires et les professionnels de l'équipe pédagogique de l'IFCS.

A l'issue de la formation, les étudiants ayant obtenus les ECTS nécessaires valident le master 2 Management de la Performance Publique.

→ A noter que les enseignements de ce master se déroulent les vendredi de 16h à 20h et samedi matin de 8h à 12h dans les locaux de l'IPAG.

Centre d'étude et de Recherche en Intervention Sociale (CERIS) :
Accompagnement méthodologie du travail d'analyse des pratiques et initiation à la recherche (module 3) et appronfondissement des fonction d'encadrement et de formation professionnelle (module 6)

Bibliothèque Le Cardo IPAG-.crédit photo Catherine Schröder

L'équipe de l'IFCS de Strasbourg

L'équipe est composée de :

- Madame SERY Véronique, Directrice des Soins, Directrice de l'Institut de Formation des Cadres de Santé
- Monsieur POSTIF Manuel, Cadre supérieur de santé, Formateur
- Madame VO DINH Mélaine, Faisant Fonction Cadre Supérieur de Santé, Formatrice
- Madame MASTIO Catherine, secrétaire
- Monsieur MUNSCH Jean-François, Technicien supérieur hospitalier, Assistant des Technologies de l'Information et de la Communication des Instituts de Formation de la Robertsau

La directrice

La directrice est en charge, parmi ses différentes missions, de la stratégie et du pilotage du projet de formation. Responsable du fonctionnement de l'IFCS, elle est en relation régulière avec les tutelles, dont l'Agence Régionale de Santé.

L'équipe pédagogique

Les formateurs sont des cadres supérieurs de santé. Chaque formateur est référent d'un groupe d'étudiants et en charge de responsabilités pédagogiques et organisationnelles, tout en intervenant également auprès de l'ensemble des étudiants et dans le cadre de tous les enseignements. Ce fonctionnement permet de proposer aux étudiants une pluralité d'approches et de regards complémentaires sur les thématiques abordées en formation.

Le secrétariat

La secrétaire de l'IFCS est l'interlocutrice des étudiants pour la gestion des documents administratifs et pédagogiques. Elle assure le traitement et la circulation de l'information, la gestion des documents et des communications liées au service et le suivi des dossier. Parmi ses missions, elle contribue à l'organisation et à la mise en œuvre du concours d'entrée en formation.

L'assistant des technologies de l'Information et de la Communication

L'assistant en technologies de l'information et de la communication assure des services d'assistance en informatique ou d'initiation aux usages numériques auprès des équipes pédagogiques et des étudiants

Finalité de la formation

Pour la Fonction Publique Hospitalière, l'obtention du diplôme de cadre de santé est une exigence réglementaire pour être nommé et exercer la fonction. Dans chaque établissement, les cadres de santé sont recrutés à la suite d'un concours sur titres ouvert aux titulaires du diplôme cadre de santé ou certificat équivalent.

La formation vise la construction d'une identité et d'une posture professionnelle de cadre

Devenir cadre de santé nécessite de passer du métier de soignant à celui de manager ou de formateur.

Cette formation *« a pour ambition de favoriser l'acquisition d'une culture et d'un langage communs à l'ensemble des cadres de santé afin d'enrichir les relations de travail et les coopérations entre les nombreuses catégories professionnelles indispensables à la cohérence des prestations. Elle met en œuvre à cette fin un programme identique pour l'ensemble des filières professionnelles et vise à encourager, de façon progressive, la mise en œuvre d'une dispensation commune, inter- professionnelle ou par famille professionnelle».*[3]

La formation permet à l'étudiant de construire des compétences professionnelles

Le dispositif de formation est basé sur les principes de l'alternance intégrative en partenariat avec des terrains de stage identifiés et permettant la mobilisation des savoirs dans des lieux d'apprentissages complémentaires. Ainsi, cette co-construction entre étudiant, tuteur et formateur favorisera le développement de compétences professionnelles (cf. annexe III et IV).

Le cadre de santé est un professionnel

Qui gère des situations complexes dans un environnement en mutation grâce à ses compétences spécifiques :

- pivot dans l'organisation du parcours du patient et/ou du résident, il coopère avec différents partenaires internes et externes à l'établissement
- organise l'activité paramédicale, anime l'équipe et coordonne les moyens d'un service de soin médicotechnique ou de rééducation en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations
- forme des professionnels paramédicaux et organise les conditions de leurs apprentissages
- organise l'accueil et le parcours d'apprentissage des stagiaires
- réalise des actions de formations (pédagogie des soins, techniques, management, etc…) en référence aux fiches métier du répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie pour la Fonction Publique Hospitalière :
  - encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales (cf. annexe V)
  - formateur des professionnels de santé (cf. annexe VI)

Le projet de formation

[3] Annexe I de l'Arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé

Il s'appuie sur des valeurs et des principes pédagogiques et déontologiques, mais également sur une volonté de qualité de vie en formation. Le dispositif de formation retenu par l'équipe pédagogique en est la traduction.

L'étudiant acteur de sa formation

Le principe de l'étudiant « acteur » de sa formation est essentiel dans la conception du projet pédagogique. Ce principe s'appuie sur l'idée d'un passage d'une transmission des savoirs à leur construction visant l'acquisition de compétences nécessaires aux futures pratiques et postures professionnelles. Le développement de l'analyse des pratiques ou des situations professionnelles en est un exemple. Le dispositif mis en place est le reflet de cette conception de la formation.

La qualité de vie des étudiants en formation

Afin de favoriser cette qualité de vie en formation, la direction et l'équipe pédagogique se sont attachées à construire un projet pédagogique centré sur les étudiants et leurs besoins en respectant des temps de travail personnel. Ainsi, ils sont inscrits dans la programmation dans le respect de la réglementation (arrêté du 18 aout 1995) tout en portant une attention particulière aux conditions d'apprentissage et d'évaluation des étudiants et en veillant au respect des valeurs et principes de bienveillance. Les temps d'évaluation sont organisés en cohérence avec la progression des modules, avec des temps de préparation dédiés. Par ailleurs, l'institut propose des espaces propices à l'apprentissage formel et informel (salles de cours, espaces partagés, ressources numériques, etc.) et l'équipe pédagogique veille à proposer les ressources pédagogiques suffisantes et nécessaires (nombre de formateurs permanents et non-permanents, qualification et compétence des intervenants, etc.)

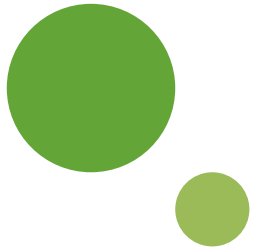

Principes de la formation

Valeurs et engagements

La formation s'appuie sur des valeurs telles que la confiance, l'engagement, le respect et l'ouverture à l'autre. Elle s'adresse à des adultes qui ont choisi d'acquérir une nouvelle identité professionnelle.

Se former demande d'interroger ses certitudes, ses savoirs et expériences antérieurs, d'être en capacité de développer le potentiel existant tout en favorisant l'acquisition et l'actualisation permanente des connaissances, au service d'un développement des compétences professionnelles.

Dans cette optique l'équipe pédagogique, les intervenants et les tuteurs :

- se soumettent aux règles du secret et de la discrétion professionnels
- prennent en compte la personne, ses expériences et ses acquis
- font respecter les exigences du programme et du projet pédagogique
- offrent l'accompagnement pédagogique nécessaire :
  - → en incitant chaque étudiant à percevoir et valoriser ses possibilités
  - → en favorisant l'appropriation des connaissances
  - → en invitant au questionnement et au positionnement

Cela nécessite de la part des étudiants de s'engager dans la formation, de respecter la personne, les points de vue et les expériences de chacun tout en s'inscrivant dans un fonctionnement collectif.

La formation est un espace-temps de construction d'une nouvelle identité professionnelle. Pendant cette période, il s'agit, pour l'équipe de l'IFCS, d'accompagner l'étudiant dans l'acquisition et la mobilisation des différents types de savoirs dans une perspective professionnelle. Les évolutions du système de santé et de l'organisation des soins ont des conséquences sur la place et l'activité du cadre de santé. Le dispositif de formation a pour objet d'amener les étudiants cadre de santé à appréhender ce nouveau positionnement au sein de leur institution, notamment au regard des compétences attendues en vue de la prise de poste.

Les enseignements et différentes activités pédagogiques se déroulent sur le site de l'IFCS du lundi au vendredi, habituellement de 9h à 17h, sur la base de 35 heures par semaine. L'ensemble de la formation est obligatoire ainsi que l'émargement, et un suivi des présences et des absences est réalisé. Une attestation de présence est fournie à l'employeur chaque mois.
Des autorisations d'absence exceptionnelle sont accordées par le directeur de l'IFCS en cas de situation particulière.

L'organisation de la formation

Conformément à l'arrêté du 18 août 1995 relatif au Diplôme Cadre de Santé la durée totale de la formation préparatoire au diplôme de cadre de santé est de quarante-deux semaines dont :

- 1 semaine de congé
- 2 semaines de travail personnel de recherche et de documentation
- 13 à 15 semaines de stages, 24 à 26 semaines d'enseignement

Modules

La formation est organisée en fonction des 6 modules du programme.
(Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé)

	Module	Semaines enseignement théorique	Semaines stage
M1	Initiation à la fonction de cadre	3	2 semaines
M2	Santé publique	3	
M3	Analyse des pratiques et initiation à la recherche	3	
M4	Fonction d'encadrement	5	4 semaines
M5	Fonction de formation	5	4 en établissement de formation sanitaire ou social
M6	Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels	5 semaines d'approfondissement des modules 4 et 5	4 semaines
	Total – 42 semaines (dont 1 semaine de CA et 2 semaines de TPRD)	**25 semaines**	**14 semaines**

IFCS Planification 2021-2022

	Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin
1		1	IPAG	1	JF	1		1		1	TPRD 6	1	*M5-M4*	1	IPAG	1		1	
2		2	IPAG	2	RC 2	2		2		2	TPRD 7	2		2	IPAG	2	RC 15	2	
3		3		3		3	IPAG	3		3	eval IPAG	3		3		3		3	IPAG
4		4		4		4	IPAG	4		4	eval IPAG	4	IPAG	4	*M5-M4*	4		4	IPAG
5		5		5	IPAG	5		5		5	eval IPAG	5	IPAG	5		5		5	
6		6		6	IPAG	6	RC 6	6		6		6		6		6	IPAG	6	JF
7		7		7		7		7	IPAG	7	*M5-M4*	7	RC 11	7		7	IPAG	7	*M6*
8	**Rentrée**	8	IPAG	8		8		8	IPAG	8		8		8	IPAG	8		8	
9		9	IPAG	9		9		9		9		9		9	IPAG	9	RC 16	9	
10		10		10		10	IPAG	10	RC 8	10		10		10		10		10	IPAG
11		11	*M1*	11	Armistice	11	IPAG	11		11	IPAG	11	IPAG	11	*M5-M4*	11		11	IPAG
12		12	*M1*	12	IPAG	12		12		12	IPAG	12	IPAG	12		12		12	
13		13	*M1*	13	IPAG	13	RC 7	13		13		13		13		13	IPAG	13	RC 17
14		14	*M1*	14		14		14	IPAG	14	*M5-M4*	14	RC 12	14		14	IPAG	14	Soutenances
15		15	IPAG	15	RC 3	15		15	IPAG	15		15		15	JF	15		15	Soutenances
16		16	IPAG	16		16		16		16		16		16		16	*M6*	16	Soutenances
17		17		17		17	IPAG	17	RC 9	17		17		17		17		17	IPAG
18		18	*M1*	18		18	IPAG	18		18		18	IPAG	18	JF	18		18	IPAG
19		19	*M1*	19	IPAG	19		19		19		19	IPAG	19	*M5-M4*	19		19	
20		20	*M1*	20	IPAG	20		20		20		20		20		20	IPAG	20	TPRD 8
21		21	*M1*	21		21	TPRD 1	21	IPAG	21	*M5-M4*	21	RC 13	21		21	IPAG	21	TPRD 9
22		22	IPAG	22	RC 4	22	TPRD 2	22	IPAG	22		22		22	IPAG	22		22	TPRD 10
23		23	IPAG	23		23	TPRD 3	23		23		23		23	IPAG	23	*M6*	23	eval IPAG
24		24		24		24	TPRD 4	24	RC 10	24		24		24		24		24	eval IPAG
25		25	RC 1	25		25		25		25	IPAG	25	IPAG	25	RC 14	25		25	eval IPAG
26		26		26	IPAG	26		26		26	IPAG	26	IPAG	26		26	JF	26	
27		27		27	IPAG	27	CA	27		27		27		27		27	IPAG	27	
28		28		28		28	CA	28	IPAG	28	*M5-M4*	28	*M5-M4*	28		28	IPAG	28	
29		29		29	RC 5	29	CA	29	IPAG			29		29	IPAG	29		29	**Fin de formation**
30		30		30		30	CA	30				30		30	IPAG	30	*M6*	30	
		31				31	CA	31	TPRD 5			31				31			

Méthodes et moyens de la formation

Méthodes pédagogiques

Les méthodes et les moyens sont en adéquation avec les principes pédagogiques énoncés en amont.

Dans ce cadre, l'équipe pédagogique, les intervenants et les tuteurs proposent des situations d'apprentissage diversifiées :

- travaux de groupes, débats, tables rondes, ateliers, jeux de rôles, simulations de situations professionnelles,
- études de cas,
- cours magistraux,
- travaux de recherche et travaux personnels,
- suivi individuel,
- activités en stage,
- analyse des pratiques professionnelles…

Moyens : ressources numériques

A l'IFCS, une salle équipée d'ordinateurs et d'une imprimante est à la disposition des étudiants. L'approvisionnement en papier est à la charge des étudiants.
La "charte de bon usage de l'informatique" et le "règlement d'utilisation des salles" distribués en début d'année, sont à respecter.

Deux plateformes numériques sont accessibles à tous les étudiants (via l'ordinateur personnel et le téléphone portable).
Chaque étudiant y accède grâce à un code utilisateur personnel, actif le temps de sa formation.

Ces plateformes permettent de consulter les informations en lien avec la formation à l'IFCS.

MYKOMUNOTE
Serveur Extranet accessible depuis la salle informatique de l'IFCS et depuis le domicile des étudiants.
Lien MyKomunoté
Il permet de récupérer les supports de cours et documents associés des différents intervenants, de consulter le planning et de prendre connaissance d'informations délivrées par l'administration de l'IFCS.

ANTIC.APP
Site extranet adapté à une utilisation sur un périphérique mobile (Smartphone ou tablette) ou ordinateur.
Lien Antic

Ces plateformes permettent la mise à disposition de ressources documentaires et de supports de formation de l'IFCS tels que:

- Livrets IFCS : « Mémoire, Guide pour l'élaboration et l'évaluation 2021/2022 » (version papier et électronique), Projet pédagogique (version électronique), Carnet de bord des stages et des évaluations 2021/2022 (version électronique)
- Docuthèque : mise à disposition des supports documentaires IFCS vierges (documents de stage, demande d'autorisation d'absence et support de relevé de cours)
- Supports de cours
- Relevés de cours

Réseau sans-fil (WIFI)

Un réseau sans-fil de type WIFI est disponible dans le bâtiment de l'IFCS. L'accès au réseau sans-fil peut être demandé par tous les étudiants disposants d'un ordinateur portable compatible avec notre émetteur. Le mot de passe d'accès est à demander à l'ANTIC.

IPAG

L'IPAG dispose de son propre environnement numérique de travail (ENT) qui est présenté lors de la rentrée à l'Université. Un code spécifique est communiqué à chaque étudiant. Il est indépendant de celui de l'IFCS. L'ENT de l'IPAG donne accès à des informations comme les plannings et leurs changements éventuels. Les étudiants sont encouragés à s'y connecter régulièrement.

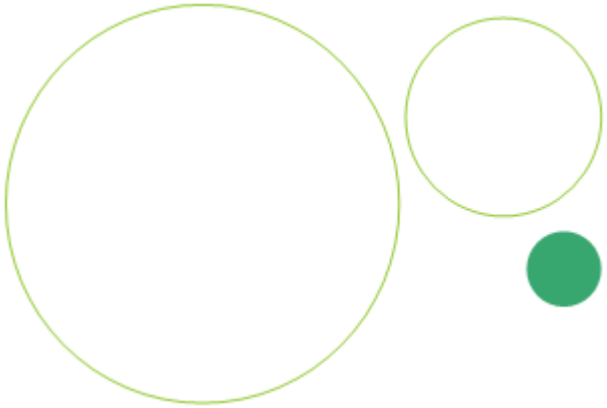

Accompagnement pédagogique des étudiants

Finalité

L'accompagnement pédagogique des étudiants par les formateurs fait partie intégrante du projet pédagogique de l'institut.
Il vise à faire émerger chez l'étudiant les ressources nécessaires à la construction de sa nouvelle identité professionnelle.

Rôle du formateur

Le formateur est référent d'un groupe d'étudiants tout au long de la formation.
Il explique le dispositif d'accompagnement pédagogique, met en place des conditions favorables pour aider l'étudiant à mûrir son projet de futur cadre de santé.

Il facilite l'intégration des apprentissages : responsabilise les étudiants, conseille, guide et propose des remédiations le cas échéant.

Deux entretiens individuels sont prévus avec le formateur de référence, en début et en fin de formation et tout au long de l'année à la demande de l'étudiant et en fonction des situations individuelles rencontrées.
Des retours réflexifs entre l'étudiant et le formateur sont également organisés durant la formation. Ils concernent les évaluations et les stages.

L'étudiant est un adulte en formation engagé dans un processus d'évolution professionnelle.
Il s'implique dans le dispositif d'accompagnement pédagogique et clarifie ses besoins en formation, les exprime et sollicite l'équipe pédagogique pour l'aider dans ses propres choix.

L'accompagnement pédagogique

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé et collectif dès le début de la formation. Dans le cadre de cet accompagnement pédagogique, le parcours de l'étudiant est pris en compte afin de répondre au mieux aux perspectives professionnelles. Partie prenante de ce dispositif personnalisé, l'étudiant identifie ses besoins en formation et co-construit avec le formateur accompagnant et le tuteur de stage des objectifs contribuant à sa professionnalisation en tant que cadre de santé.

Le stage : lieu de professionnalisation

Le programme de formation prévoit la réalisation de 4 stages.

Le stage est considéré comme un véritable lieu d'apprentissage.
L'étudiant est confronté à des problématiques managériales et/ou de formation. Il est tutoré par des professionnels expérimentés qui lui confient de réelles activités, en lien avec l'exercice professionnel.

Pour chaque étudiant, le parcours de stages est initié dès l'entrée en formation.
Il s'inscrit en cohérence avec les attentes et/ou les compétences à développer, à renforcer et/ou en lien avec le projet professionnel de chaque étudiant.

Le premier entretien individuel avec le formateur de référence permet d'établir un parcours de stage individualisé qui peut être amené à évoluer dans le temps. La prise en compte de l'expérience antérieure est cruciale.

Chaque projet de stage stage donne lieu à la rédaction d'objectifs de stage de la part de l'étudiant, validés par les formateurs.

Pour chaque stage, un temps de préparation est prévu en amont de celui-ci ainsi qu'un temps d'exploitation en groupe de référence au retour.

Le carnet de bord pour les stages précise les modalités pour chaque stage et participe à la responsabilisation de l'étudiant durant son parcours de formation.

Evaluation

Dispositif IFCS

Le dispositif d'évaluation pour le diplôme cadre de santé est construit en référence à l'annexe II de l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme cadre de santé. Chaque module doit être validé par une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Pour les modules comportant deux notes, le module est validé si la moyenne des deux notes est égale ou supérieure à 10 sur 20. Chaque épreuve fait l'objet d'une pondération.
Le dispositif d'évaluation de l'IFCS permet d'apprécier les acquisitions des étudiants cadres de santé tant à l'institut qu'en stage. Il est recherché autant que possible un équilibre et un lissage dans le temps des différentes évaluations afin de mieux répartir la charge de travail en formation.

Ce dispositif d'évaluation comporte :

Des évaluations qui préparent à	Des évaluations normatives écrites et orales, individuelles et/ou collectives
La prise de parole, à l'argumentation et aux échanges : animation de réunions, entretiens professionnels, présentations **Le travail en groupe : négociation, régulation, prise en compte des ressources et capacités individuelles au profit des compétences collectives** **La rédaction de notes de situations et d'études de cas adaptées au milieu professionnel d'un cadre de Santé** **L'élaboration de documents professionnels : comptes rendus, dossiers, supports de présentation** **Des travaux sur le terrain professionnel.**	Elles valident les différents modules de formation conformément à l'Arrêté du 18 août 1995 modifié, relatif au diplôme de cadre de santé. Chaque évaluation concourt à la validation des modules du diplôme cadre de santé.

Planification des évaluations 2021-2022

				septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
IFCS M1	**Stage**	**Eval. individuelle** orale	Rapport d'étonnement		**PS + PE 01/10**	**11 au 22/10 Groupe A et B**							
	IFCS	**Eval. individuelle** écrite	Dossier M1			**R 05/11**							
IFCS M2	**IFCS**	**Eval. collective** écrite et orale	Exposé santé pub.		**PE 04/10**			**R 16/11**					
IFCS M4	**Stage**	**Eval. individuelle** orale	Activité managériale					**PS + PE 25/1**	**07/02 au 03/03 Groupe A**		**PS + PE 24/3**	**28/03 au 21/04 Groupe B**	
	IFCS	**Eval. individuelle** écrite et orale	Note de situation							**R gr A 18/3**	**Eval 21 au 24/3**	**R grB 06/5**	**Eval 9 au 13/5**
IFCS M5	**Stage**	**Eval. individuelle** orale	Action pédagogique					**PS + PE 25/1**	**07/02 au 03/03 Groupe B**		**PS + PE 24/3**	**28/03 au 21/04 Groupe A**	
	IFCS	**Eval. collective** écrite	Article								**R gr B 25/3**		**R grA 13/5**
IFCS M6	**Stage**											**16/05 au 09/06 Groupe A et B**	
IFCS M3	**IFCS**	**Eval. individuelle** écrite et orale			**PE 10 et 14/9**		**R 10/12**				**R 20/5**	**Soutenance du 14 au 16**	
IPAG		**Evaluations** écrites et/ou orales				UE 3.1 Gestion des ressources humaines UE 3.2 gestion budgétaire et financière		Eval 03 au 05 fev.	UE 4.1 Management UE 4.2 Systéme d'information			Eval 23 au 25 juin	

PS	Préparation de stage
PE	Présentation modalités d'évaluation
R	Rendu des travaux

Le mémoire

Le mémoire est partie intégrante de la validation du diplôme cadre de santé. Pour la validation des modules 3 et 6 du diplôme Cadre de Santé, le jury est composé de 2 personnes :

- Du directeur de mémoire : cadre de santé ou cadre supérieur de santé expérimenté et disposant d'une expertise sur la thématique du mémoire
- D'un co-jury également cadre de santé ou cadre supérieur de santé

L'un des membres du jury est issu de la même filière professionnelle que l'étudiant. Le jury évalue le travail écrit et l'épreuve orale avec la grille de référence de l'IFCS pour le diplôme cadre de santé.

Plagiat

Dans le souci d'honnêteté intellectuelle et de transparence, l'IFCS de Strasbourg sensibilise les étudiants au risque de plagiat.
La définition retenue consiste en un « acte de quelqu'un qui […] donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre »[4].
Ainsi, « le plagiat est constitué lorsque l'étudiant a rendu un travail qui ne permet pas de distinguer sa pensée propre d'éléments d'autres auteurs : il peut se caractériser par l'absence de citation d'un groupe de mots consécutifs, par la reformulation ou la traduction, par la copie. »[5]
La sanction varie selon l'intensité et le type de plagiat et peut aller jusqu'à la convocation devant le conseil de discipline de l'IFCS.

Le dispositif IPAG

Il permet de valider les 4 UE du Master 2 Management de la Performance Publique (semestres 3 et 4).
Les modalités d'évaluation sont propres à IPAG, elles sont indépendantes de l'IFCS.
A titre indicatif, elles peuvent renvoyer à des contrôles de connaissance, à leur mobilisation à travers des études de cas. A noter un travail sur un dossier remis en fin d'année dont les modalités sont précisées en début d'année. Les évaluations peuvent être individuelles et/ou collectives, écrites et/ou orales.

[4] www.larousse.fr consulté le 26 juin 2019
[5] Charte anti-plagiat-Sciences po, Règlement de scolarité de l'IEP de Paris : article 12 – honnêteté intellectuelle

Evaluation projet pédagogique

A la fin de chaque année, le projet pédagogique est revu suite aux différents bilans ainsi qu'au regard des réalisations, des contraintes constatées ou prévisibles et de l'évolution des attendus du contexte professionnel.

Les mesures d'ajustement portent sur les :

- contenus du programme
- choix des intervenants
- enseignements
- terrains et tuteurs de stage
- méthodes pédagogiques
- modalités d'évaluation

L'évaluation du projet pédagogique est réalisée à partir :

- des résultats des étudiants au regard des objectifs fixés
- de la satisfaction des différents acteurs de la formation : étudiants, formateurs, enseignants, intervenants. Les modalités reposent sur des fiches d'évaluation, des entretiens, des bilans en cours d'année et en fin de formation
- des évolutions législatives et réglementaires

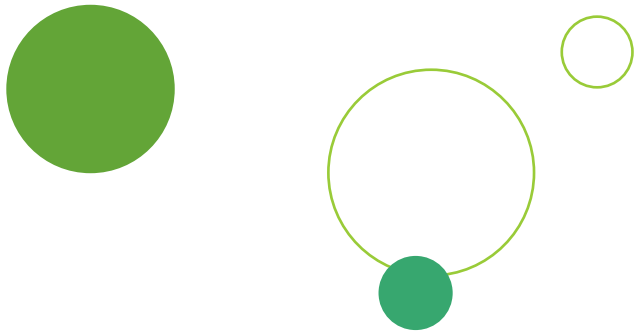

Les instances internes

Le conseil technique

Les articles 14, 15 et 16 de l'arrêté du 18 août 1995 définissent le rôle et la composition du conseil technique de l'IFCS et la possibilité en formation restreinte de conseil de discipline. Les membres du conseil technique sont nommés par un arrêté du directeur général de l'ARS avec un mandat d'une durée de 5 ans. Chaque année, il est procédé à l'élection des représentants des étudiants à raison d'un titulaire et d'un suppléant pour chaque métier. Cette élection a lieu dans le mois suivant l'entrée en formation.

« *Le conseil technique assiste le directeur pour les questions relatives à la formation. Le directeur de l'institut soumet au conseil technique pour avis :*

- *le projet pédagogique et l'organisation générale des études dans le respect du programme défini par le présent arrêté*
- *les modalités de mise en œuvre de l'évaluation théorique et pratique et les modalités de validation des stages*
- *l'utilisation des locaux et du matériel pédagogique*
- *l'effectif des différentes catégories de personnels enseignants ainsi que la nature et la durée de leurs interventions*
- *le budget prévisionnel*
- *le montant des frais de scolarité et des droits d'inscription aux épreuves d'admission exigés des étudiants*
- *le règlement intérieur*
- *les reports de scolarité prévus par le deuxième alinéa de l'article 9 du présent arrêté*

Il est porté à la connaissance du conseil technique :

- *Le bilan pédagogique de l'année écoulée*
- *Les budgets approuvés ainsi que le compte administratif en fin d'exercice*
- *La liste des étudiants admis et les reports de scolarité accordés.* »

Le Conseil de discipline

Articles 16 à 20

« Le conseil technique peut être réuni, à la demande du directeur, en formation restreinte de conseil de discipline. Il émet un avis sur les fautes disciplinaires commises par les étudiant ».

Deux représentants de la promotion siégeant au conseil technique participent à cette instance.

Règles d'organisation interne

L'institut de Formation des Cadres de santé fait partie du site des Ecoles et Instituts de la Robertsau, tous gérés par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Sur le site, on trouve un :

- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et un Institut de Formation des Aides-Soignants (AS) qui forment plus de 600 étudiants,
- Institut Régional de Formation de puériculture (IRFP) qui forme des Infirmières Puéricultrices Diplômées d'Etat et des Auxiliaires de Puériculture.

Certains locaux de l'IFCS sont partagés avec les autres écoles et instituts du site.

COMMUNICATION EXTERIEURE

Le numéro du secrétariat est le point d'entrée des communications extérieures (téléphone, courrier…). La secrétaire transmet les messages et courriers aux étudiants lors des pauses ou après les cours, sauf urgence.

COMMUNICATION INTERNE

Un tableau d'affichage dans le hall est utilisé pour diffuser les informations courantes (administratives, pédagogiques), les étudiants devront le consulter aussi souvent que nécessaire

Centre de Documentation et d'Information

Un Centre de Documentation et d'Information(CDI), avec des règles de fonctionnement spécifiques qui feront l'objet d'un temps de présentation dédié, est à la disposition des étudiants.

Site internet du CDI : Lien CDI

Présence

Lorsqu'ils sont à l'IFCS (cours, travail de groupe, etc.) les étudiants signent une feuille d'émargement par demi-journée de présence. En stage, l'attestation de présence en stage fait foi de l'assiduité de l'étudiant.

Congé maladie

En cas de maladie les étudiants doivent prévenir le secrétariat de l'IFCS.

Les étudiants qui bénéficient d'une promotion professionnelle ou d'un congé-formation envoient l'original de l'arrêt de travail à l'employeur et un double à l'IFCS.

Les étudiants en disponibilité envoient l'arrêt de travail à l'organisme d'assurance maladie et un double à l'IFCS.

En cas d'accident de travail ou de trajet, l'étudiant fait une déclaration d'accident auprès de l'employeur dans les délais les plus brefs (48 h) avec une copie pour l'IFCS.
Les étudiants des HUS envoient l'original de l'arrêt de travail ou de la déclaration d'accident de travail ou de trajet à l'IFCS qui le transmet à la Direction des Ressources Humaines (DRH).
La médecine du travail, située au pavillon Saint-François, est à la disposition des étudiants pendant la formation.

Autorisation d'absence

Des autorisations d'absences exceptionnelles peuvent être accordées par la Directrice, au cas par cas, sur demande motivée de l'étudiant. Elles ne sont accordées qu'après entretien avec la Directrice.

Repas

Les étudiants peuvent se rendre au restaurant du personnel, situé à l'IFSI, entre 11h30 et 13h30. Il n'y pas de restauration le soir, les samedis, dimanches et jours fériés. Le repas pour les étudiants constitué d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert (boisson en sus) s'élève à 3.25€.

- Le jour de la rentrée

Une carte « Sésame » nominative est remise aux étudiants. Elle donne accès à tous les selfs des HUS, Robertsau, Hôpital civil, Hôpital, Hautepierre et également à la bibliothèque des Instituts de la Robertsau.

- En fin d'année

Il faudra remettre cette carte au secrétariat de l'IFCS.
Le reliquat de la carte n'est pas remboursé par les HUS. Toutefois, il est possible de transférer cette somme sur la carte d'une personne de votre choix. Pour les étudiants des HUS, un transfert du reliquat de la carte étudiante sur la carte professionnelle est envisageable.

Le badge Sésame peut être chargé soit :

- Par carte bancaire directement sur la borne qui se situe au niveau du self de la Robertsau (ou celles des autres sites)
- Directement en ligne sur le site popandpay (après avoir chargé une 1ère fois sur une borne, les identifiants sont délivrés à ce moment).

Lien Popandpay

Mise à disposition des locaux

Salles de cours : dans le cadre de travaux de groupes ou des temps de travail personnel, les étudiants peuvent disposer des salles de cours, sous réserve de leur disponibilité et du respect de l'entretien de ces locaux.

Cafétéria au sous-sol : une cafétéria est mise à disposition des étudiants pour les temps de pause et de restauration. Autant que nécessaire, les étudiants s'engagent à assurer le nettoyage et l'entretien des matériels, mobiliers et équipements électro-ménagers de cette salle selon des modalités qu'il leur appartient de déterminer entre eux.
La cafétéria est également partagée avec les étudiants de l'IRFP.

Salle informatique : est accessible durant les heures d'ouverture de l'IFCS permettant notamment un accès à Internet (et à l'Intranet des HUS pour les étudiants du CHU en promotion professionnelle). Cette salle est équipée de 8 ordinateurs + 1 dédié HUS et d'une imprimante laser (papier non fourni).

Vestiaires : des casiers sont à disposition des étudiants au sous-sol (il est conseillé à chaque utilisateur de se procurer un cadenas)

(Cf. Annexe VII)

Sécurité sur le site

Suite aux nombreux vols et tentatives de vols survenus dans les instituts de formation des HUS, des règles simples sont à appliquer pour limiter au maximum ces incidents.

Lorsque du matériel audio-visuel et informatique est utilisé sur une journée en salle 6, un étudiant est responsable de la fermeture de la salle entre 12h et 13h30. La clef est disponible au secrétariat.

Urgences vitales :
Pour les urgences vitales, le numéro à contacter par poste téléphonique en interne est le 615, préciser « Site de la Robertsau / institut de formation des cadres de santé / UF 8111 » :

- 1 poste en interne dans le couloir du 1er étage, à proximité de la salle 6
- 2 postes au rez-de-chaussée : secrétariat, salle de réunion des formateurs (en face de la salle 5)

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est installé à l'IFSI (couloir menant à l'IRFP)
Par défaut, le numéro du SAMU (15) reste d'usage.

En cas de nécessité, une infirmerie est à la disposition des étudiants du site des instituts de formation sur demande auprès de l'accueil de l'IFSI, en présence de l'un des formateurs.

A la fin de la journée de cours :
Les étudiants ont la responsabilité de s'assurer que toutes les fenêtres ont été fermées et les lumières et appareils électriques ont été éteints.

- Ils vérifient également la fermeture des portes d'entrée (serrures verrouillées à l'extérieur à compter de 16h) et de la porte extérieure de la cafétéria.

- En cas de problème, le service de sécurité peut être joint au 03.88.11.57.77.

Parking

L'accès au parking des Ecoles et Instituts de la Robertsau est réservé exclusivement au personnel du site. **Les étudiants sont tenus de garer leur véhicule à l'extérieur de l'établissement**.

Annexes

Annexe I : Recommandations, mesures barrières IFCS de Strasbourg

RECOMMANDATIONS : MESURES BARRIERES IFCS de Strasbourg

Cote : T1 H19
Date d'application : 03/09/2020

Rédaction par : VO DINH Mélaine et relecture de l'équipe pédagogique — Approbation par : SERY, Véronique, Directrice de l'IFCS

Modifications depuis la version précédente : V1

1) **Port du masque OBLIGATOIRE**

lors de vos déplacements et dans les espaces fermés (il vous est demandé de venir avec vos propres masques, ceux-ci n'étant pas fournis par l'IFCS)

2) **Maintien d'une distanciation physique**

de 1 mètre ou d'un siège entre deux personnes dans des espaces clos, si la salle le permet

3) **Aération systématique des locaux**

par vos soins, pendant 10 à 15 minutes, lors des pauses : matin, midi et après-midi

4) **Hygiène des mains** :

lavage des mains au savon doux et utilisation du gel hydro-alcoolique

5) **Nettoyage des surfaces**

lorsque vous quittez l'espace utilisé (cafétéria, salles de cours) un kit sera à votre disposition au secrétariat

6) **Signalement téléphonique auprès de l'IFCS**

Si vous présentez des symptômes évocateurs d'une infection liée à la COVID-19 ou si vous avez été en contact avec une personne porteuse du virus

Document élaboré d'après les recommandations de la Direction de la Stratégie Département Ressources humaines en santé, ARS Grand Est 21/08/20

Seule la version informatique fait foi

IFCS Strasbourg, 25/08/20
Page 1 sur 1

Annexe II : Textes réglementaires

- Décret n° 95-926 modifié du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé
- Décret n° 2001-1375 modifié du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 27 mai 1997 modifiant l'arrêté du 18 août 1995
- Arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995
- Arrêté du 14 août 2002 modifiant l'arrêté du 18 août 1995
- Circulaire DGS/PS3 n° 99-508 du 25 août 1999 relative au diplôme de cadre de santé
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation et aux agréments de leur directeur
- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé

Annexe III : Référentiel des compétences

La programmation s'appuie sur l'arrêté du 18 aout 1995 et tient compte de l'évolution du contexte de travail des cadres de santé et de la réingénierie des formations paramédicales.

Elle intègre l'approche par compétences :

Référentiel de compétences ***Cadre de santé de secteur d'activités de soin****	**Référentiel de compétences** ***Cadre de santé formateur (trice) de professionnels de santé****
1 - Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins 2 - Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soins 3 - Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin 4 - Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle 5 - Contrôler et évaluer les activités 6 - Conduire une démarche qualité et de gestion des risques 7 - Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8 - Communiquer, transmettre les informations et rendre compte	1 - Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins 2 - Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins 3 - Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins 4 - Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins 5 - Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins 6 - Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité 7 - Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8 - Communiquer et transmettre les informations

*Document de travail « Diplôme de cadre de santé. Référentiels d'activités et de compétences » Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Direction Générale de l'offre de soins – Décembre 2012.

Annexe IV : Compétences et thématiques enseignements

Compétence 1 - Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins

- Analyser les données sur les besoins en santé et la demande en soin en relation avec le secteur d'activité de soin
- Rechercher, exploiter et suivre les informations sur les évolutions de l'activité
- Analyser les exigences qualité liées à l'activité du secteur d'activités de soin
- Appréhender le fonctionnement de l'organisation sanitaire et sociale
- Analyser les données sur les besoins en santé et la demande en soin en relation avec le secteur d'activité
- Rechercher, exploiter et suivre les informations sur les évolutions de l'activité
- Repérer les ressources et les contraintes, analyser l'organisation, du secteur d'activité de soins
- Anticiper l'impact d'une nouvelle organisation
- Evaluer les ressources humaines requises en terme quantitatif et qualitatif en fonction de l'évolution de la nature et du volume d'activités et de la demande

Exemple de thématique
IPAG UE 3.1: évolution et pratiques statutaires
Titre I et Titre IV de la fonction publique hospitalière
Responsabilité juridique des cadres de santé
Cadre institutionnel des hôpitaux en France
Protection sociale en France
Droits des patients et notion de service public
Approche théorique et pratique des objectifs
Elaboration de note de situation
Préparation stage M1 – M4 – M5 – M6
Exploitation stage M1 – M4 – M5 – M6

Compétence 2 - Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soins

- Concevoir l'organisation et planifier les activités en relation avec l'équipe médicale à partir des orientations institutionnelles
- Adapter l'organisation des activités en fonction des priorités et des aléas
- Planifier et gérer le temps de travail des équipes dans le respect de la réglementation
- Coordonner les parcours de soin et le processus de prise en charge en relation avec les différents acteurs
- Adapter les ressources humaines et matérielles aux activités,
- Adapter les organisations aux évolutions de l'activité en tenant compte des contraintes budgétaires

Exemple de thématique
IPAG UE 3.1: évolution et pratiques statutaires
Sociologie des organisations
Statut particulier des cadres de santé
Comprendre l'entreprise
Conduite de réunion: théorie et simulation
Courants pédagogiques
Réglementation du temps de travail
Gestion du temps de travail – Cycles de travail
Accueil de la future promotion

Compétence 3 - Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin

- Définir et fixer des objectifs individuels et collectifs en prenant compte les objectifs et prévisions d'activité et les compétences et attentes des professionnels
- Fédérer un collectif de travail autour d'objectifs, mobiliser des expertises
- Animer le travail en équipe et développer la communication
- Conduire et accompagner le changement

Exemple de thématique
IPAG UE 3.1 et UE 4.1: gestion des carrières et des compétences / conduite de projet et de changement
Travail en équipe
Dynamique de groupe
Différents types de managements
Stratégies managériales
Négociation
Management, une approche du philosophe
Méthodes pédagogiques majeures

Compétence 4 - Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle

- Définir les activités et les compétences requises pour les professionnels et futurs professionnels en fonction de l'activité de la structure
- Evaluer des performances et des compétences, identifier les compétences acquises et à développer
- Accompagner le développement des compétences et les mobilités professionnelles
- Définir et accompagner un parcours de formation individuel d'adaptation à l'emploi
- Identifier les évolutions professionnelles
- Construire et adapter les modalités de mise en place et d'organisation de formation
- Se former aux stratégies managériales et à la gestion des ressources humaines
- Enraciner les pratiques managériales et pédagogiques dans une dimension éthique du soin et du management
- Cerner l'exercice des professions paramédicales, médicotechniques et de rééducation pour favoriser le travail en pluridisciplinarité et en réseau s'exercer à l'analyse de situations professionnelle
- Développer les compétences requises pour exercer les responsabilités liées à la fonction pédagogique du cadre de santé dans la formation des étudiants et dans l'accompagnement à la professionnalisation des agents
- Organiser les conditions de réussite d'actions de formation initiales ou continues
- S'approprier les différents concepts et principes pédagogiques et andragogique et les transposer dans l'exercice professionnel du cadre de santé structure de formation ou en secteur de soins

Exemple de thématique
IPAG UE 3.1: gestion des carrières et des compétences
Travaux de groupe sur les métiers
Approche compétence en formation
Réflexion fonction cadre
Pédagogie et l'adulte en formation
Relation pédagogique
Construire une séquence de formation
Responsabilité et éthique du cadre
Pratique réflexive et compétences professionnelles
Prise de décision et pratique clinique
Entretiens professionnels : théorie et simulation
Entretiens d'évaluation: théorie et simulation

Compétence 5 - Contrôler et évaluer les activités

- Appréhender les notions essentielles d'économie de la santé et de protection sociale
- Approcher les principaux concepts et disciplines de santé publique et les démarches s'y rattachant
- Cerner la place et le rôle du cadre de santé dans la gestion économique et financière au sein des pôles d'activités dans les établissements de santé
- Contrôler et évaluer la réalisation d'activités quotidiennes au regard des objectifs et des critères d'évaluation
- Contrôler et évaluer l'utilisation des ressources et des résultats au regard des objectifs et contraintes budgétaires

Exemple de thématique
IPAG UE 3.2 et 4.2: gestion budgétaire et financière des collectivités publiques, contrôle de gestion, évolution et pratiques budgétaires / les grands systèmes d'information, la sécurité des systèmes d'information
Santé publique : approche globale
Santé publique : démarche projet
Notion d'épidémiologie
Politique d'organisation sanitaire et sociale de la France Projet régional de santé
Introduction aux lois de finance
EPRD et T2A
Evaluation en situations de management et de formation
Systèmes d'informations
DIM
Ateliers de simulation managériale

Compétence 6 - Conduire une démarche qualité et de gestion des risques

- Inscrire les activités du cadre de santé dans la politique qualité et gestion des risques des établissements de santé, notamment les risques associés aux soins, en s'inscrivant dans une démarche de gestion des risques à priori, alerter sur les risques identifiés
- Choisir et utiliser les outils adaptés pour le recueil des informations nécessaires à l'évaluation de la qualité des soins et de la satisfaction des patients et de leur entourage
- Evaluer la qualité des prestations et la sécurité des activités à partir de ces informations
- Déterminer, prioriser et mettre en œuvre des actions d'amélioration et de prévention des risques liés aux soins en leur donnant du sens
- Identifier les facteurs de risques pressionnels, alerter et proposer des actions correctives
- Accompagner, mobiliser, traduire de manière opérationnelle les exigences qualité et les demandes institutionnelles auprès des équipes

Exemple de thématique
IPAG UE 4.1: management par la qualité
Démarche qualité en établissement sanitaire
Certification des établissements de santé
Gestion des risques
Qualité de vie au travail
Vigilances sanitaire
Gestion des évènements indésirables approche théorique et pratique
Carte conceptuelle

Compétence 7 - Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche

- Déterminer les objectifs d'un projet en fonction de la politique de la structure et en lien avec l'ensemble des acteurs permanents
- Concevoir, conduire et accompagner des travaux de recherche d'études et /ou de recherche dans une démarche pluri professionnelle dans le champ de la santé, des soins, du management et de la pédagogie des soins
- Rechercher et traiter des données scientifiques et professionnelles

Exemple de thématique
IPAG UE 4.1: conduite de projet et de changement
Méthodologie générale de la recherche en sciences sociales
Méthodologie de l'enquête psycho sociale
Ateliers mémoire
Temps autonomes travail du mémoire
Lecture efficace
Recherches bibliographiques
Préparation à la soutenance du mémoire
Organisation du travail
Méthode des cas

Compétence 8 - Communiquer, transmettre les informations et rendre compte

- Relayer la politique de la structure
- Organiser dans le respect de la réglementation, les moyens permettant d'assurer la traçabilité des informations et de la qualité des transmissions
- Produire, coordonner et transmettre les informations nécessaires aux activités et à leur suivi en utilisant les systèmes d'information
- Produire un bilan annuel d'activités, des comptes rendus de réunions, des rapports spécifiques
- Formaliser et communiquer en interne et externe les objectifs et les résultats des projets et des travaux conduits

Exemple de thématique
IPAG UE 4.1: communication
Comportements humains en situation professionnelle
Extranet IFCS
Outils collaboratifs numériques pour le cadre de santé
Logiciels bureautiques (Word, Excel, Power Point)
Présentation de bilans de la formation
Temps d'échanges entre la promotion et l'équipe pédagogique
Accueil de la nouvelle promotion par les étudiants de l'année en cours
Parrainage des futurs étudiants

Annexe V : Fiche métier encadrant

Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales

Famille : SOINS
Sous-famille : Management des organisations des soins
Code métier : 05U20

Information générale

Définition :

Organiser l'activité de soins et des prestations associées,
Manager l'équipe et coordonner les moyens d'un service de soins, médicotechniques ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations.
Développer la culture du signalement et gérer les risques
Développer les compétences individuelles et collectives.
Participer à la gestion médico-économique au sein du pôle.

Autres appellations :

Cadre de santé

Prérequis réglementaires pour exercer le métier :

Diplôme de cadre de santé

Activités

- Contrôle et suivi de la qualité et de la sécurité des soins et activités paramédicales, dans son domaine
- Coordination et suivi de la prise en charge de prestations
- Élaboration et rédaction de rapports d'activité
- Encadrement de proximité d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Montage, mise en oeuvre, suivi et gestion de projets spécifiques au domaine d'activité
- Organisation et suivi de l'accueil (agents, stagiaires, nouveaux recrutés.)
- Planification des activités et des moyens, contrôle et reporting
- Promotion des réalisations / des projets spécifiques à son domaine d'activité
- Veille spécifique à son domaine d'activité

Savoir-Faire

- Analyser des données, des tableaux de bord et justifier des résultats relatifs aux activités de son domaine
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures / protocoles / modes opératoires / consignes relatives à son domaine de compétence
- Concevoir, piloter et évaluer un projet / un processus relevant de son domaine de compétence
- Établir / évaluer / optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Organiser une unité, un service, en fonction de différents critères (missions, stratégie, moyens, etc.)
- Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation
- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau

LE RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE
« Une aide à la décision pour chacun d'entre nous »

Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Animation d'équipe	Connaissances approfondies
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances approfondies
Droit des usagers du système de santé	Connaissances opérationnelles
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances opérationnelles
Évaluation de la charge de travail	Connaissances opérationnelles
Gestion administrative, économique et financière	Connaissances opérationnelles
Management	Connaissances opérationnelles
Méthodes de recherche en soins	Connaissances opérationnelles
Méthodologie d'analyse de situation	Connaissances approfondies
Organisation du travail	Connaissances opérationnelles
Santé publique	Connaissances opérationnelles
Soins	Connaissances approfondies
Stratégie et organisation / conduite du changement	Connaissances opérationnelles

Connaissances approfondies :
Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.
Connaissances opérationnelles :
Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Direction des soins pour l'élaboration et le suivi de projets
médecins pour la gestion journalière de l'unité
autres services de soins, médico techniques, logistiques, administratifs pour l'organisation des activités et des soins et pour la gestion des matériels
partenaires de santé extra hospitaliers pour la continuité des prestations
fournisseurs externes de matériels pour la veille technique et le choix des moyens
service de formation continue pour organiser des formations adaptées aux besoins des personnels
instituts de formation pour l'accueil et l'encadrement des stagiaires
responsables du pôle et autres cadre du pôle pour l'élaboration et le suivi des projets du pôle

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Une année de formation, après sélection d'entrée, en institut de formation des cadres de santé
Diplôme de cadre de santé

Correspondances statutaires éventuelles :
Cadre de santé paramédicale

Passerelles :
Cadre soignant de pôle
Formateur des professionnels de santé

Lien Fiche métier RNCP : Encadrant d'unité de soins

Annexe VI : Fiche métier formateur

LE RÉPERTOIRE DES **MÉTIERS** DE LA **FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE**
« Une aide à la décision pour chacun d'entre nous »

Formateur(trice) des professionnels de santé

Famille : SOINS
Sous-famille : Formation et ingénierie de la formation aux soins
Code métier : 05X10

Information générale

Définition :

Former des professionnels paramédicaux. Concevoir et organiser les conditions de leurs apprentissages en formation initiale, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations.
Organiser et réaliser des actions de formation continue dans des domaines liés aux soins, à la santé, à la pédagogie et au management.

Autres appellations :

Cadre pédagogique
Cadre de santé formateur(trice)
Cadre enseignant(e)
Formateur(trice) Institut de Formation paramédicale (IFSI, IFMK, IFCS ...)

Spécificités :

Coordinateur(trice) de promotion, d'équipe

Prérequis réglementaires pour exercer le métier :

Diplôme professionnel du métier enseigné

Activités

- Accompagnement de la personne dans son projet de formation
- Animation de la démarche qualité de la formation
- Conception, organisation, gestion et coordination des dispositifs de formation professionnelle initiale et continue, en soins et en santé
- Gestion de l'information, des moyens et des ressources pour un dispositif de formation
- Mise en place et animation de projets
- Réalisation de prestations d'enseignement et de formation auprès des étudiants et des professionnels en soins et en santé
- Veille professionnelle, études et travaux de recherches et d'innovation

Savoir-Faire

- Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins
- Concevoir et animer des formations initiales et continues relatives à son domaine de compétence
- Concevoir et organiser des dispositifs et actions de formation, relatifs à son domaine de compétence
- Concevoir, rédiger et mettre en forme une communication orale et/ou écrite
- Conduire et animer des réunions
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
- Élaborer un projet d'accueil et de formation pour des personnes / publics divers
- Évaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité
- Evaluer les connaissances et les compténces des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins

LE RÉPERTOIRE DES **MÉTIERS** DE LA **FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE**
« Une aide à la décision pour chacun d'entre nous »

- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins

Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances opérationnelles
Droit des usagers du système de santé	Connaissances opérationnelles
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances opérationnelles
Gestion administrative, économique et financière	Connaissances opérationnelles
Gestion des ressources humaines	Connaissances opérationnelles
Hygiène hospitalière	Connaissances opérationnelles
Ingénierie de la formation	Connaissances approfondies
Management	Connaissances approfondies
Méthodes de recherche en soins	Connaissances opérationnelles
Pédagogie	Connaissances approfondies
Santé publique	Connaissances opérationnelles
Soins	Connaissances approfondies

Connaissances opérationnelles :
Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.
Connaissances approfondies :
Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Directeur de l'institut de formation pour l'élaboration du projet pédagogique
Directeurs des soins et cadres d'unités pour l'appréhension de l'évolution des soins, pour la définition de l'accueil et l'organisation des stages
Intervenants extérieurs, experts dans les contenus enseignés, pour la négociation des objectifs et la planification des interventions
Formateurs d'autres instituts de formation pour les échanges et la coordination
Professionnels paramédicaux pour le suivi des étudiants
Associations professionnelles pour des échanges sur les écolutions des métiers et les compétences de soins et de l'encadrement.
Services de formation continue pour les propositions d'actions de formation
Université pour la construction des enseignements

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Formation et diplôme de cadres de santé (obligatoire)
Formation en sciences humaines, dont formation souhaitée aux sciences de l'éducation

Correspondances statutaires éventuelles :
Cadre de santé
Cadre supérieur de santé

Passerelles :
Cadre soignant de pôle

[Lien Fiche métier RNCP : Formateur des professionnels de santé]

Annexe VII: Localisation et capacités d'accueil des salles de l'IFCS

SALLE	LOCALISATION	NOMBRE DE PLACES
Salle 1	-1	18-22
Salle 2	-1	15-18
Cafétéria	-1	
Salle 3	0	18-22
Salle 4 = salle informatique	0	9 postes
Salle 5	0	24-32
Salle 6 = salle de cours principale	1	46
Salle 7	1	10-12
Salle 8	1	10-12
Salle 9	1	10-12
Salle 10	1	30
Salle 11	1	32-38

Institut de Formation des Cadres de Santé
1, rue David Richard - B.P. 426
67091 STRASBOURG Cedex
03 88 11 5582
ifcs@chru-strasbourg.fr
Lien IFCS Strasbourg